

Type d'intervention Postulat (art. 32 RCG)

1^{er} signataire Delaloye Julie

Cosignataires

Signatures des cosignataires

Dépôt au nom d'un groupe PLR / Delaloye Julie

Dépôt au nom d'une commission

Signature du Chef(fe) de groupe



Signature du Président

Titre

Postulat pour l'horaire continu pour les écoles de Collombey-Muraz

Texte de l'intervention

Le principe de l'horaire continu est de concentrer la journée d'école, notamment en réduisant le temps de la pause de midi. Cela permet de supprimer les déplacements sur le temps de midi et de libérer la fin de la journée pour des activités parascolaires et pour les devoirs à domicile.

Un système d'horaire condensé est une solution idéale pour diminuer la fatigue due aux transports et permettre à l'enfant de disposer, durant la semaine, de temps pour les activités extrascolaires. En effet, en réduisant de moitié les déplacements et en libérant une partie de l'après-midi, les enfants peuvent plus aisément faire partie d'une association sportive ou artistique, ce qui est plus difficile dans le cadre de l'organisation actuelle des journées scolaires.

L'école à horaire continu permet de faciliter la conciliation entre vie familiale et professionnelle. A l'heure actuelle, où dans la plupart des familles les deux conjoints sont dans l'obligation de travailler, l'instauration de ce système d'horaire donnerait plus de flexibilité aux parents voulant réintégrer le monde du travail par exemple.

De plus, ce modèle d'horaire libère les parents du stress du repas de midi et leur permet de consacrer plus d'énergie à leurs enfants le soir, améliorant ainsi la qualité de vie familiale. Alors que la pause de midi du système traditionnel impose vitesse et désorganisation, l'horaire continu redonne ce temps à la fin de journée, un moment plus favorable aux échanges et mieux adapté au rythme de vie actuel. La mise en place d'une cantine scolaire assure également un bon équilibre alimentaire pour nos enfants.

Les avantages sont donc multiples: davantage de temps pour les activités annexes ou les rendez-vous divers, réduction du temps passé dans les transports publics et déplacement ou encore meilleure utilisation des plages horaires (concentration plus aisée en matinée).

L'horaire continu n'est pas un système révolutionnaire, puisqu'il fonctionne dans de nombreux établissements de notre pays. A Salvan, où le système est en place depuis 2 ans maintenant, une grande majorité des parents d'élèves se disent satisfaits de cette nouvelle organisation. Dans cette commune, la pause de midi dure une heure dix au lieu des deux heures quinze précédemment et les élèves terminent les cours à 15h25. A midi, une cantine scolaire est à disposition des élèves. A

la sortie de l'école, les écoliers disposent de plusieurs solutions: rejoindre une étude surveillée, intégrer l'UAPE ou, grâce à une collaboration avec les sociétés locales, participer à des activités extrascolaires. A Anniviers également, ce système convainc depuis trente ans.

Cette organisation de l'école permet une meilleure gestion du temps de travail et des loisirs. Elle ne pose aucun problème quant à la gestion d'horaire, des locaux, du fonctionnement général de l'école et des transports. Cet horaire s'adapte tout à fait aux nouvelles habitudes sociales de la vie actuelle et aux besoins des familles.

Conclusion

Le groupe PLR demande au Conseil municipal d'étudier par ce postulat l'instauration d'un horaire continu pour les écoles de Collombey-Muraz et de déposer un rapport avec des propositions à ce sujet auprès du Conseil général sur lequel un vote peut être demandé.

Collombey-Muraz, le 8 septembre 2025

1^{er} signataire :

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.